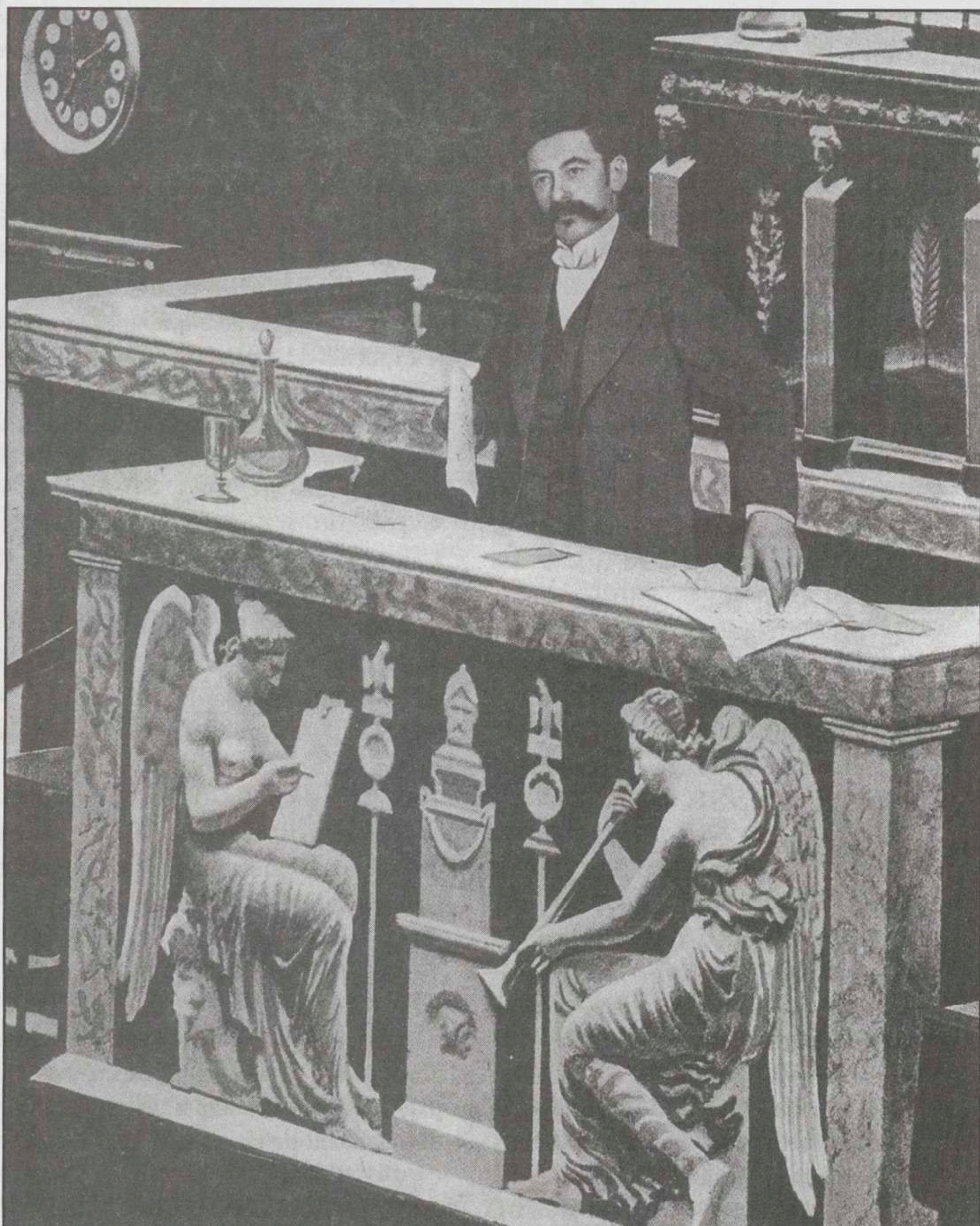


Jean Jaurès en 1904



Aristide Briand,
le rapporteur
du projet de loi
sur la séparation
des Églises et de l'État,
à la tribune de la
Chambre des députés,
lors du débat
en avril 1905.
Il a cherché
à ménager l'Église
pour faire passer
le texte

Jean Jaurès et la délégation des gauches sous le ministère d'Emile Combes

François CALLAIS

Du ministère Waldeck-Rousseau au premier ministère Clemenceau, nous sommes bien dans cet âge classique de la «République des comités» décrit par Daniel Halévy. La délégation des gauches en est un des éléments les plus caractéristiques. Cette délégation, qui a fonctionné de manière très diverse sous les ministères successifs du Bloc des Gauches, fut particulièrement efficace, grâce au rôle d'entraîneur joué en son sein par Jaurès.

Le Bloc Républicain triomphe aux élections de mai 1902, l'axe de sa majorité est formé par le parti radical et radical-socialiste qui vient de s'unifier mais reste divisé à la Chambre. L'aile droite par les républicains de gauche de l'*Union Démocratique*, ceux des progressistes qui, en 1899, se sont rangés derrière Waldeck-Rousseau, pour une politique de défense républicaine qui profite de provocations nationalistes, suite de l'Affaire Dreyfus. L'aile

gauche du Bloc est constituée par les socialistes, divisés eux-mêmes en un *parti socialiste français*, celui de Jaurès et Briand et un *parti socialiste de France*, celui de Guesde et Vaillant, qui refuse toute alliance avec les partis bourgeois mais qui soutient généralement la politique de défense républicaine.

Le programme moyen du Bloc - celui défendu par les radicaux - est défini par Jaurès : lutte contre les congrégations et suppression de l'enseignement congréganiste ; réduction du service militaire à deux ans ; impôt progressif sur le revenu, retraites ouvrières et payannes.

Jaurès préconise la formation d'une délégation des groupes de gauche, dans une série d'articles de *La Petite République*, afin de faciliter le travail du gouvernement sans avoir à veiller aux intrigues et en déblayant les questions de procédure, en s'affirmant nettement dès le début de la législature. Il y a des précédents mais temporaires et par-

tiels. Il y a aussi des exemples à l'étranger mais contrastés.

Cette délégation est limitée à la Chambre, son effectif assez élevé exige des responsables pour les diverses interventions et la signature des ordres du jour et un président connaisseur de la stratégie parlementaire, Sarrien. Les élections au Bureau de la Chambre préoccupent immédiatement Jaurès : Bourgeois remplace aussitôt Deschanel dès juin 1902 et, en janvier 1903, Jaurès est élu quatrième vice-président de la Chambre. En janvier 1904, il sera battu de justesse, la délégation semble déjà affaiblie.

La délégation établit, en accord avec Combes, une méthode de travail ainsi qu'un programme ; elle empêche les malentendus avec le gouvernement. La plupart des ordres du jour sont écrits par Jaurès lui-même, mais recopiés afin de ne pas vexer ou inquiéter ses partenaires. Les groupes parlementaires sont alors ouverts, sauf celui des socialistes,

et sans discipline stricte ; on peut appartenir à divers groupes. Le mode de scrutin - uninominal - aux élections législatives favorise l'individualisme et l'indiscipline, car les situations locales sont très diverses et exigent des appoints de clientèles contrastés. Il y a trop de querelles électoralistes, de concurrences, ... Les questions de procédure sont essentielles car elles limitent les manoeuvres traîtresses, les surenchères factices.

La délégation intervient dans la lutte contre les congrégations, notamment dans les refus d'autorisation. On accuse alors les socialistes d'abandonner l'impôt sur le revenu pour se faire livrer les congrégations de femmes. Elle fait voter le projet Massé qui exige une véritable sécularisation des congréganistes. Le monopole de l'enseignement, réclamé par les socialistes, est l'occasion d'une tentative pour installer une délégation au Sénat, elle échoue devant l'opposition de Waldeck-Rousseau. Jaurès déclenche le débat sur la séparation de Églises et de l'État en publiant dans *L'Humanité* la protestation du pape contre la visite de Loubet à Rome. Jaurès s'impatiente alors devant une délégation qui risque de doubler inutilement la commission de séparation dont Briand est l'habile rapporteur.

Les pratiques du gouvernement, le «combisme», pratiqué par le président du conseil et ministre de l'Intérieur, celles de Pelletan à la Marine, du général André à la Guerre, certaine affaire obscure (celle des Chartreux), exacerbent l'opposition grandissante des anciens ministres de Waldeck-Rousseau, des «dissidents» qui ne supportent plus un ministère trop étouffant et redoutent l'emprise de Jaurès. Ils se recrutent surtout parmi l'*Union Démocratique* plus libérale - inquiète des excès anticléricaux-, mais aussi chez les radicaux-socialistes qui craignent la

concurrence socialiste. Jaurès qui a vu dans le Bloc le moyen de liquider le programme radical-socialiste en espérant le faire aboutir à un programme social, va être contraint d'abandonner son soutien à Combes - qui y voit une trahison - mais non sans avoir rendu inéluctable la Séparation, en effet il doit accepter les décisions du Congrès international socialiste de 1904, confirmées par la volonté de ses partenaires français au Congrès fondateur de la SFIO en 1905.

Jaurès a joué un rôle important non seulement dans la rédaction des ordres du jour mais aussi en exerçant la «dictature de la parole», ramenant les hésitants, fustigeant les dissidents, rendant confiance à la majorité. La délégation, moribonde dès la fin de l'année 1904, tenta de se survivre, sans Jaurès, sous le ministère Rouvier, avec encore l'appui de certains socialistes parlementaires, puis sous Sarrien et même Clemenceau (jusqu'en mars 1909) ; elle n'est plus que l'ombre d'elle-même.

La présence de Jaurès à la tête de la délégation fut à la fois pour Combes un bien et un mal : un bien, car il contribua à maintenir et entraîner la majorité, un mal, car sa présence suscitait la méfiance de beaucoup ; son action dynamique pouvait séduire mais on craignait de se laisser absorber ou entraîner beaucoup trop loin.

Les socialistes y avaient trouvé un grand avantage, non représentés au gouvernement, ils participèrent activement à la conduite des affaires publiques. Sous Waldeck-Rousseau, l'influence socialiste était réduite à un ministère, avec Combes elle s'étendit presque partout et eut des conséquences dans les décisions prises mais aussi dans l'application des lois et dans les interventions de l'autorité publique.

Il y eut cependant deux personnalités, Rouvier et Delcassé, jaloux de leur autorité. Le pre-

mier lié au milieu financier. Le second caricaturé par Jaurès en «gnôme malfaisant». Les questions de politique extérieure contribuaient à exciter la méfiance envers les socialistes. La lettre adressée par Jaurès au socialiste italien Andrea Costa, où il estimait que la Triple Alliance était le contrepoids nécessaire au chauvinisme français et à l'alliance franco-russe, fit scandale, ses interventions contre l'alliance franco-russe furent nombreuses, mais il renonça à intervenir à la tribune sur ce sujet. Il ne veut plus entendre parler de «revanche» et il est desservi par les excès d'un Gustave Hervé.

La délégation permit une communauté de sentiments entre le ministère et la majorité sur un programme arrêté en commun. Combes l'affirme : «*La délégation des gauches était un des rouages essentiels, ce n'est pas peu dire, elle était le rouage essentiel de mon système politique*».

Alors que la délégation avait été le support indispensable de la politique de Combes, elle ne fut plus guère qu'une gêne pour ses successeurs ; son rôle fut surtout de figuration et elle ne survécut pas longtemps à la perte de son organisateur. Si la majorité du Bloc se retrouva pour voter la Séparation, les socialistes passèrent vite à l'opposition, entraînant avec eux une partie des radicaux-socialistes. Les luttes entre le gouvernement et le syndicalisme révolutionnaire, les conflits sociaux, approfondirent le fossé. Le Bloc ne se reforma - d'ailleurs partiellement - qu'en 1913, avec l'opposition à la loi de trois ans.

François CALLAIS,
président de la Société
Historique de Compiègne

(résumé fait par l'auteur de sa communication lors de la journée d'études de Compiègne du 5 décembre 2005).